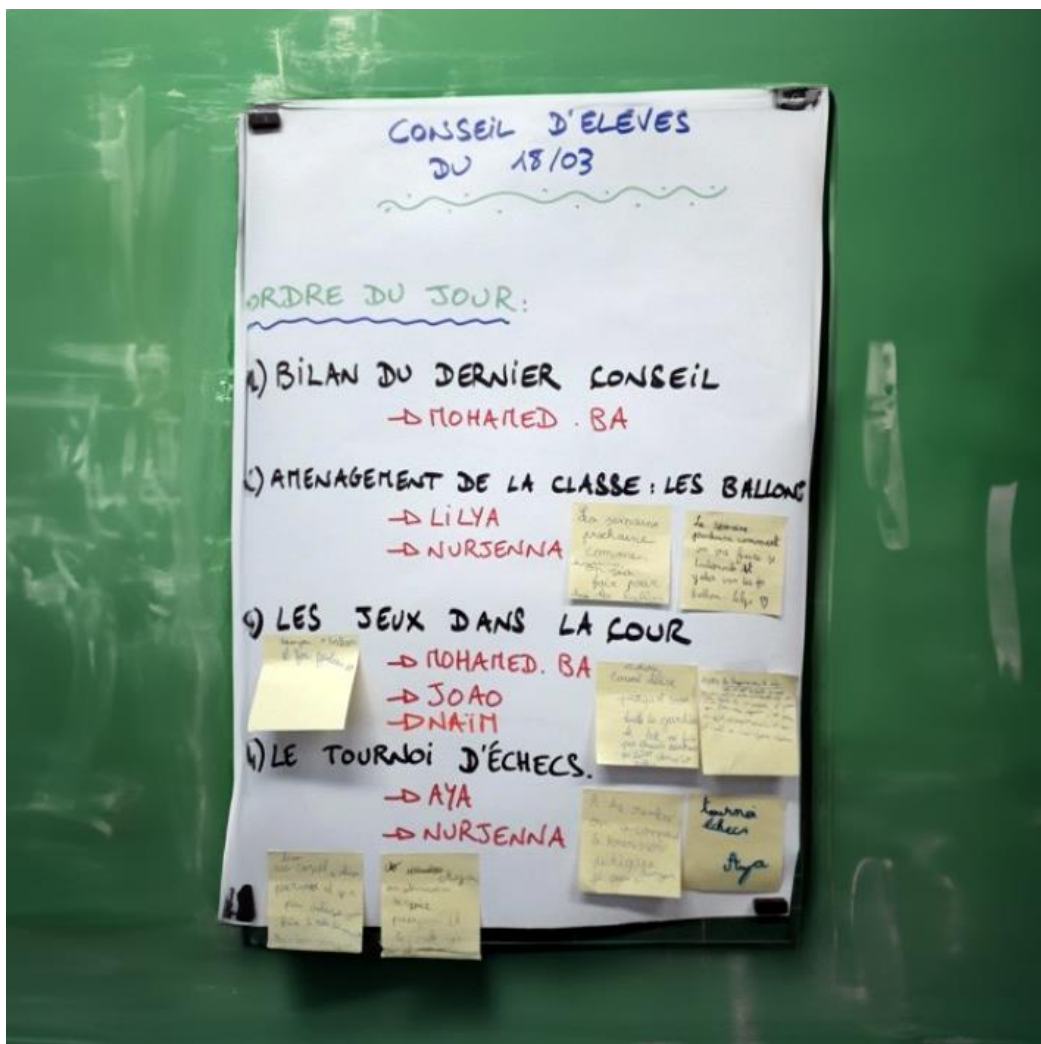


L'ordre du jour



Bienvenue dans cette deuxième lettre info conseil de coop, destinée à vous accompagner dans la mise en place ou l'amélioration du conseil de coop dans votre classe.

Le conseil de coopération implique la constitution d'un ordre du jour participatif (c'est la démocratie en actes). Au préalable, il sera nécessaire que l'enseignant réfléchisse à ce qu'il décide de laisser au choix des élèves.

Il existe différentes façons de procéder pour constituer l'ordre du jour. Sa préparation en amont est essentielle et les modalités sont discutées et établies au sein du conseil. Il doit être accessible à tous, tout au long de la durée entre deux conseils. Chaque élève qui en a envie a le droit de déposer un point à mettre à l'ordre du jour, que ce soit grâce à un système de boîtes ou à une affiche, accessibles tout le temps.

Recueil des propositions

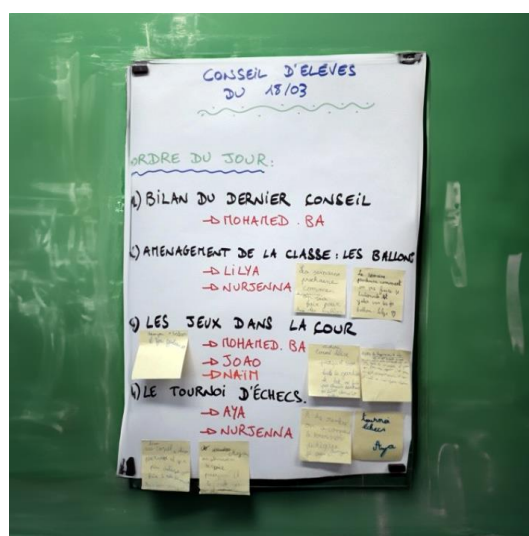
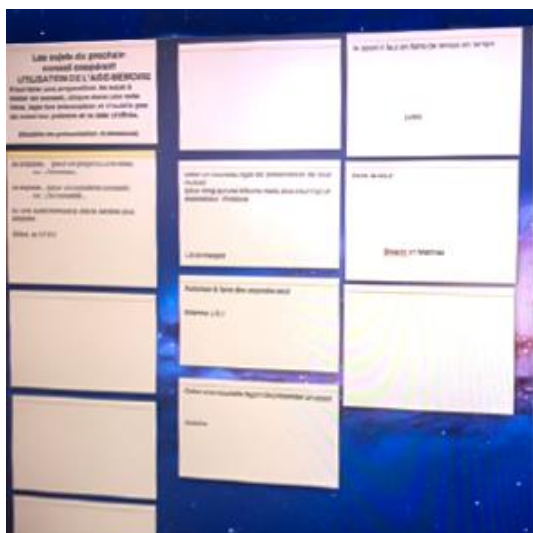
• Les boîtes

Avec ce système, les élèves ne voient pas ce qui a été déposé pour l'ordre du jour.



• Le journal mural (ou mur de post-it)

Avec ce système, les propositions sont visibles par tous. Dans les deux systèmes, le bureau du Conseil peut faire le tri et hiérarchiser les différents points à traiter.



• En maternelle ou en CP

Les points à l'ordre du jour peuvent aussi être préparés en amont à partir d'une dictée à l'adulte ou faire l'objet d'une discussion collective.



Quels points abordés à l'ordre du jour ?

Pendant le temps du conseil, on traite de questions qui concernent la classe.

- Les problèmes relationnels peuvent être traités en conseil mais il existe d'autres outils pour cela (par exemple les messages clairs, la médiation par les pairs).
- Il est primordial de proposer, de concevoir, de mettre en œuvre, d'évaluer des projets avec les

élèves. L'outil de l'Agenda Coop, la Roue des Projets peut être un guide intéressant pour le suivi de ces différentes étapes.



[Agenda coop OCCE maternelle](#)

[Notre projet](#) expliqué en vidéo



- À l'ordre du jour peuvent figurer des points qui concernent le fonctionnement du conseil lui-même. Par exemple ajouter un rôle au conseil ou une autre catégorie à l'ordre du jour.

La constitution de l'ordre du jour du conseil de coopération avec les élèves devient alors un moyen de favoriser leur participation (sujet de la première lettre).



**Conseil
de coop**

Cette lettre d'information vous est proposée par le chantier "Conseil de coop" de l'OCCE afin d'alimenter votre réflexion sur la mise en place d'un conseil de coop. Retrouvez d'autres pistes de réflexions sur le conseil de coop dans les prochaines lettres.

Contact :

Laurent Lanneau, coordonnateur national OCCE

l.lanneau@occe.coop

Chantier Conseil de coop

chantierconseil@occe.coop